

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

webdelib

ID: 095-200058485-20251014-D_2025_107-DE

N°D_2025_107

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Val d'Oise

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Question n°16

<u>Objet</u>: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'EAUBONNE DANS LE CADRE DU PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE: CONVENTION N°4

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 6 octobre 2025 s'est réuni, Centre culturel Jacques Templier - 5 Rue Pierre Brossolette - 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Vannina PRÉVOT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etiennette LE BECHEC, Fazila DEHAS, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Nathalie JOLLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Vania CASTRO FERNANDES, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Etaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Benoît BLANCHARD Gérard LAMBERT-MOTTE par Pierre LE BEL Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ Zouina MENNAD par Nicole LANASPRE Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET Sophie FERREIRA par Xavier DUBOURG Tom MORISSE par Jean AUBIN

Etaient absents excusés :

Youcef KHINACHE, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h04

Secrétaire de Séance : Laetitia BOISSEAU-STAL,

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025



ID: 095-200058485-20251014-D_2025_107-DE

N°D_2025_107

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 78
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votant : 85

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5216-5 VI,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Route,

Vu les statuts de la CA Val Parisis, notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace; de création ou d'aménagement de voirie d'intérêt communautaire; de modes actifs dont la création , l'aménagement et l'entretien des itinéraires cyclables structurants définis au Plan Vélo, Vu la délibération N°D/2019/145 du conseil communautaire du 9 décembre 2019 portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre du plan vélo communautaire.

Vu la délibération N°D/2022/14 du conseil communautaire du 17 février 2022, portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours dans le cadre du plan vélo communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/135 du conseil communautaire portant approbation du schéma stratégique cyclable de la CA Val Parisis.

Vu la délibération N°2025/081 du 2 juillet 2025 du conseil municipal de la commune d'Eaubonne sollicitant une subvention dans le cadre du fonds de concours vélo.

Considérant la nécessité de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire communautaire en rééquilibrant les modes de déplacement et en favorisant les modes de déplacement actifs et peu polluants,

Considérant que pour impulser la politique cyclable souhaitée, il est essentiel de soutenir les communes en termes de financement.

Considérant que sur la base des critères définis au règlement du fonds de concours et du coût estimé, la subvention pouvant être attribuée est de 27 100 € HT,

Considérant que le montant de la subvention accordée pourra être révisée au regard de la dépense réelle selon les critères définis dans le règlement du fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la commission Transports et Mobilités Douces du 16 septembre 2025.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE un fonds de concours de 27 100 € à la commune d'Eaubonne pour la création d'aménagements sur la liaison n°2, la pose de stationnements vélo et d'une station de réparation, conformément au tableau ci-dessous :

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

[«] Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

⁻ date de sa publication

⁻ ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

⁻ à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

⁻ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025 **webdelib**

ID: 095-200058485-20251014-D_2025_107-DE

N°D_2025_107

	Opérations	Montant de l'opération Hors Taxe	Pourcentage de participation de la ville hors subvention	Pourcentage de participation de la Région	Pourcentage de participation du Département	Pourcentage de participation de la CAVP	Montant du fonds de concours attribué
1	Liaison n°2, stationnement et station de réparation	115 765 €	23,41 %	38,18 %	15 %	23,41 %	27 100 €

AUTORISE le Président à signer la convention financière, ci-annexée, avec la commune d'Eaubonne ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à Le Plessis-Bouchard.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

[«] Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : - date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

⁻ date de sa publication

⁻ ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

⁻ à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»